



**Formation
coordonnateurs
50 km –
Novembre 2025**



Collaboration ACMPA - PARH

**Cette formation conjointe entre
l'ACMPA et la gestion, a été mise sur
pied pour former les coordonnateurs
du 50 km et leurs remplaçants**

Table des matières

- Définitions : affectation provisoire et option travail p. 4
- Rôles et responsabilités des coordonnateurs p. 5
- Admissibilité à une offre d'affectation provisoire p. 6-7-8
- Le processus d'offres d'affectation p. 9-10
- Rémunération d'affectation provisoire : 20 postes consécutifs et plus p. 11-12-13-14
- Mises en situation d'affectations provisoires p. 15-16-17-18
- Formulaire pour offre d'affectation p. 19



Qu'est-ce qu'une affectation provisoire?

- Désigne la nomination à titre intérimaire de l'employé à un poste de maitre de poste ou d'adjoint principal d'un niveau de classification plus élevé que celui de son poste actuel.
- Pendant la durée de son affectation provisoire, **l'employé doit exécuter les fonctions du poste du niveau de classification plus élevé** qui peuvent lui être demandées pour avoir le droit à la rémunération d'affectation provisoire. (art. 11.08 (a))

Qu'est-ce qu'une option travail?

- Cette option vous permet de modifier votre horaire de travail en retranchant une journée de travail toutes les semaines ou toutes les 2 semaines.

En tant que coordonnateurs, vous êtes responsable des points suivants:

Recevoir les demandes et mettre à jour la liste des employés admissibles aux affectations provisoires.

Procéder aux offres des affectations provisoires de votre secteur conformément à l'article 11.08 de la convention collective.

Valider si un besoin de formation est nécessaire pour effectuer l'affectation provisoire. Si tel est le cas, faire le suivi auprès du chef de zone afin de vous assurer que les personnes soient formées.

S'assurer qu'il y a une personne formée afin de vous remplacer dans votre rôle de coordonnateur. S'il n'y a personne, veuillez vous adresser à votre chef de zone.

Lorsqu'un employé est en cours de remplacement pour une affectation provisoire et que celui-ci obtient un nouveau poste, celui-ci conservera son affectation en cours **si et seulement si** les règles de l'affectation provisoire sont encore respectées. (Remplacer dans un niveau de classification plus élevé (promotion), respecter le rayon de 50km 11.08)).

L'admissibilité à une offre d'affectation provisoire:

- L'employé doit être nommé pour une période indéterminée (détenir un poste permanent) et doit avoir signifié son intérêt en complétant le formulaire de demande d'affectation provisoire.
- L'affectation doit représenter une promotion pour l'employé indéterminé (c'est-à-dire que la nomination à titre intérimaire doit être à un poste de niveau de classification plus élevé que celui dans lequel il est nommé).
- **L'employé doit être disponible pour la durée de l'affectation qu'il accepte.** Celui-ci doit être disponible pour le premier quart de travail complet.
- Le coordonnateur offrira les affectations provisoires à un employé seulement si celui-ci est disponible immédiatement pour débiter l'affectation.
- Le coordonnateur fera une nouvelle offre d'affectation à l'employé qui s'était déjà engagé, **seulement** si la nouvelle offre débute **avant** celle qu'il avait déjà acceptée.
- L'employé qui abandonne **toute** affectation en cours et **qui retourne dans son poste d'attache** ne se verra pas offrir d'autres remplacements jusqu'à la fin de celle-ci ou jusqu'à concurrence d'un maximum de 2 semaines. La coordonnatrice doit aviser le chef de zone.

L'admissibilité à une offre d'affectation provisoire (suite):

Les opportunités doivent être offertes dans l'ordre de priorité suivante :

1

L'offre doit être effectué par le maître de poste aux:

- Employés indéterminés compétants et immédiatement disponible du bureau, en commençant par:
- L'employé qui travaille le plus grand nombre d'heures normales par semaine art. 11.08 (b)(i) et (ii) = emploi continu dans le bureau
- *****iii) À l'employée qualifiée nommée pour une période déterminée de ce bureau qui possède un emploi continu. S'il y a plus d'une employée qualifiée nommée pour une période déterminée dans ce bureau qui possède un emploi continu, le poste sera d'abord offert à celle qui possède la plus longue période d'emploi continu.**

2

L'offre effectuée par le coordonnateur aux:

- Employés qualifiés et disponibles, dans le rayon de 50km du bureau qui ont avisé la Société de leur intérêt. Art. 11.08 (b) (iv) * *s'il y a plus d'un employé indéterminé qualifié, l'affectation doit être offerte à l'employé dont la durée de l'emploi continu est la plus longue dans l'ACMPA.*

3

1. Si le coordonnateur n'est pas en mesure de combler l'affectation, il s'agit d'une situation en "autres moyens" et il doit aviser la maître de poste qu'elle est à autres moyens. Art. 11.08 (b)(v)



Prendre note:

- Un maître de poste de la **catégorie des groupes** doit **OBLIGATOIREMENT** contacter le coordonnateur lorsqu'il doit se faire remplacer la journée complète, même si celle-ci ne totalise pas 8 heures.

Processus d'offre d'une affectation provisoire

- La notion de “contrat” est appliquée lors des offres d'affectation provisoire.
- Ce ne sont plus les codes d'absence qui déterminent la durée de l'affectation. C'est toujours la date de fin connue, au moment de l'offre de remplacement, qui détermine la date de fin du contrat.
- ****Dans le cas des absences pour maladie, il faut considérer la date de fin du contrat comme indéterminée.***
- *La seule exception à cette règle est lorsque le poste devient vacant en cours de remplacement, celui-ci devra être offert à nouveau.*
- Veuillez vous référer aux mises en situation pour les exceptions!

Processus d'offre d'une affectation provisoire (suite):

Étapes effectuées par le coordonnateur:

1. **Effectuer les offres de remplacement TROIS semaines avant le remplacement.**
2. Vérifications de la liste du 50 km du bureau
3. **S'il y a plus d'un employé qualifié, l'affectation doit être offerte à l'employé dont la durée de l'emploi continu est la plus longue dans l'unité de négociation.**
4. Valider si un besoin de formation est nécessaire pour effectuer l'affectation provisoire. Si un besoin a été identifié, s'assurer de faire un suivi avec le chef de zone locale pour de la formation. ** Pendant la durée du remplacement, l'employé doit effectuer l'ensemble des tâches du maître de poste ou de l'adjointe principale. Le signifier à l'employé au moment de l'offre.*
5. **Suite à une offre, l'employé dispose d'un MAXIMUM de 24hrs pour donner sa réponse au coordonnateur. Advenant que l'affectation débute à l'intérieur de 5 jours, ce délai ne sera de quelques heures. * Vous devez mentionner le délais de réponse à l'employé réponse au moment de l'offre.**
6. Si le poste est bilingue, s'assurer que la personne a les compétences linguistiques en validant auprès des ressources humaines. Au besoin, les RH coordonneront un test linguistique. (Vous ne pouvez pas offrir une affectation provisoire pour une poste bilingue à une personne qui ne rencontre pas les critères linguistiques, même si elle s'avèrait la seule personne disponible sur la liste.
7. **Tout contrat devra être offert de nouveau si le poste couvert devient vacant, dû à une retraite, une démission ou une promotion.**



Rémunération d'affectation provisoire

Qu'est-ce que la rémunération d'affectation provisoire?

Il s'agit d'un taux de rémunération additionnel.

Le taux pourrait être différent pour chacun des employés.

Qui a droit à la rémunération provisoire (art. 40)

L'employé nommé pour une période indéterminé

ou

L'employé nommé pour une période déterminée possédant son service continu

*Veuillez consulter la grille de rémunération d'affectation provisoire, car la l'admissibilité variera en fonction du poste. www.acmpaquebec.com

Quel est le critère à respecter pour recevoir une rémunération provisoire (art. 40.02) ?

Il faut occuper un poste de maître de poste ou d'adjoint principal.

Il faut travailler un quart complet de huit (8) heures.



Affectations moins de 20 postes de travail consécutifs

[illegible]

Quels sont les éléments importants lorsqu'on remplit un rapport d'exception de temps pour la rémunération provisoire ?

1. Vérifier que la case rémunération provisoire indique *A*
2. Vérifier l'exactitude du numéro de poste et du centre de coût (CR)
3. Vérifier l'exactitude des heures de travail (quart de 8 heures)
4. S'assurer de retirer à l'horaire toute heures régulière prévue, mais non travaillé



Article 40.04 et 40.07 de la convention collective

- Lorsque l'affectation provisoire est plus de 20 postes de travail consécutifs, l'information doit être communiquée au chef de zone locale afin que cette affectation soit entrée au SAP**

De	Affectation provisoire	Heures minimales pour l'admissibilité à la rémunération d'affectation provisoire	Quand commencer la déclaration d'affectation provisoire ?
Adjoint	Maître de poste	Un quart complet de 8 heures	À partir du premier quart complet de 8 heures
Adjoint principal	Maître de poste – même bureau	Plus de vingt (20) quarts de travail complets de 8 heures consécutifs	À partir du 21 ^{ième} quart complet de 8 heures
Adjoint principal	Maître de poste – autre bureau	Un quart complet de 8 heures	À partir du premier quart complet de 8 heures
Adjoint	Adjoint principal	Un quart complet de 8 heures	À partir du premier quart complet de 8 heures
Maître de poste	Niveau de classement supérieur	Un quart complet de 8 heures	À partir du premier quart complet de 8 heures



Qu'arrive-t-il si l'on sait que l'affectation provisoire est de 20 jours et dépassera cette durée? (20 jours et plus)

- Le chef de zone enverra un formulaire d'affectation provisoire à Accès RH
- Une entrée sera faite dans le SAP
- Une fois inscrit, l'employé n'aura plus à envoyer de rapport d'exception de temps.

Exception

L'employé nommé pour une période déterminée (occasionnel) qui compte plus de six mois d'emploi continu devront continuer d'envoyer des rapports d'exception de temps pour être payer.



Mises en situation d'affectations provisoires

Exemple 1

Un maître de poste a un horaire de 5 jours par semaine. Il travaille du lundi au jeudi et il est codé en option de travail chaque vendredi. Un employé a obtenu le contrat de remplacement de l'option de travail chaque vendredi.

Le maître de poste demande une semaine de vacances la semaine prochaine.

Vous devez offrir un contrat d'affectation provisoire pour le remplacement des 4 jours de vacances (lundi au jeudi), étant donné qu'il y a déjà un employé qui assure le contrat de remplacement pour l'option de travail le vendredi.

Exemple 2

Paul accepte une affectation de 4 semaines. Il décide d'abandonner son remplacement après 1 semaine.

Paul ne se verra pas offrir d'autres affectations pendant 2 semaines, soit le maximum de pénalité puisqu'il lui restait 3 semaines à effectuer à son remplacement.



Mises en situation d'affectations provisoires

Exemple 3

Lise accepte une affectation de 2 semaines.

Elle décide d'abandonner son remplacement après seulement 3 jours.

Lise ne se verra pas offrir d'autres affectations tant que son engagement initial n'est pas terminé (l'équivalent de 1 semaine et 2 jours).

Exemple 4

Un maître de poste part en vacances les deux premières semaines de mars. Un employé accepte ce contrat de deux semaines.

Pendant ses vacances, le maître de poste se blesse et est désormais en absence pour maladie pour une période indéterminée.

La personne qui avait obtenu le contrat de deux semaines terminera son contrat jusqu'à la fin prévue (deux semaines). Un nouveau contrat sera offert pour la période d'absence pour maladie restante.

Lorsque le maître de poste revient en retour progressif, l'affectation provisoire doit être offerte de nouveau, car dans les faits, le titulaire a réintégré son poste.



Mises en situation d'affectations provisoires

Exemple 5

La coordonnatrice offre à Josée une affectation provisoire d'une journée le 25 novembre.

Josée accepte l'affectation. Par la suite, une autre offre du 23 au 30 novembre se présente à la coordonnatrice. Si Josée peut débiter la nouvelle affectation, celle-ci lui sera offerte.

Josée devra alors faire le choix d'accepter la nouvelle offre complète et ainsi abandonner son affectation provisoire du 25 novembre.

Exemple 6

Simone effectue une affectation sur un option de travail chaque vendredi depuis quelques mois.

La coordonnatrice lui offre un remplacement de vacances de 2 semaines débutant le lundi. Étant immédiatement disponible pour débiter la nouvelle offre, si elle l'accepte, elle quittera son remplacement d'option de travail. Elle ne pourra pas revenir dans le remplacement d'option travail lorsqu'elle aura terminé son remplacement de vacances de 2 semaines.

Simone n'aura pas de pénalité puisqu'elle n'avait pas abandonné son remplacement pour retourner dans son poste d'attache.



Mises en situation d'affectations provisoires

Exemple 7

Sylvie a accepté une offre d'affectation du coordonnateur pour une option de travail le lundi. La semaine suivante, le coordonnateur doit offrir une affectation d'une semaine complète du lundi au vendredi.

Il n'offrira pas cette affectation à Sylvie puisque celle-ci ne peut la débiter, car elle n'est pas immédiatement disponible s'étant déjà engagé sur une autre affectation.

Exemple 8

Le coordonnateur offre à Sylvie une affectation du 10 au 17 octobre. Celle-ci accepte. Par la suite, le coordonnateur doit offrir une affectation du 12 au 25 octobre.

Celui-ci ne l'offrira pas à Sylvie puisque celle-ci **n'est pas immédiatement disponible pour débiter l'affectation s'étant déjà engagée auparavant.**

Le coordonnateur ne peut faire aucune nouvelle offre à Sylvie qui débute dans la période où elle s'était engagée, soit du 10 au 17 octobre.



Mises en situation d'affectations provisoires

Exemple 9

Le coordonnateur offre à Claire une affectation du 15 au 20 novembre. Celle-ci accepte.

Par la suite, le coordonnateur doit offrir un remplacement du 14 au 20 novembre.

Celui-ci pourra offrir l'affectation à Claire, car **elle est immédiatement disponible pour débiter l'affectation.**

Exemple 10

Eric accepte un remplacement indéterminé dans un bureau du rayon de 50km. La maitre de poste de son bureau d'attache, communique avec celui-ci. Elle lui mentionne qu'elle subira une chirurgie la semaine suivante et qu'elle sera en arrêt de façon indéterminé.

Si Eric décide d'abandonner l'affection pour retourner dans son bureau d'attache est-ce que la maitre de poste peut lui offrir l'affectation de son absence maladie?

Malheureusement **non**, il a abandonné son affection et se fera imposé la pénalité de 2 semaines.



Demande d'affectation provisoire - ACMPA

****Pour employés nommés pour une période indéterminée****

Nom de votre coordonnateur de zone :

****Date d'emploi continu (Info Accès RH 1877 807-9090)** :**

Je désire vous faire part de mon intérêt à effectuer de l'affectation provisoire :

☐ Dans tous les bureaux qui font obligatoirement parti des bureaux inscrits dans un rayon de 50km de votre bureau d'origine (voir liste du 50 km).

☐ Dans les bureaux suivants :

Veuillez inscrire le nom des bureaux (voir liste du 50 km)

Nom des bureaux visés :	Nom des bureaux visés :	Nom des bureaux visés :	Nom des bureaux visés :
1-	4-	7-	10-
2-	5-	8-	11-
3-	6-	9-	12-

Pour que votre demande soit considérée, vous devez compléter toutes les informations suivantes :

Nom :

Prénom :

I.D. :

Téléphone bureau :

Lieu de travail :

Téléphone domicile :

Niveau de votre poste actuel :

Téléphone autre :

Êtes-vous un (e) employé (e) :

Temps plein ☐

Temps partiel ☐

Veuillez nous indiquer si vous avez suivi :

- Avez-vous besoin de formation? Oui ☐ / Non ☐
- Si vous avez coché Oui, veuillez expliquer pourquoi? :
- Avez-vous déjà réussi un test d'évaluation linguistique administré par Postes Canada : Oui ☐ / Non ☐
- Si vous désirez travailler dans un bureau bilingue vous devez obligatoirement obtenir la compétence linguistique requise du bureau. Désirez-vous effectuer un test de langue afin d'être autorisé à travailler dans un bureau bilingue : Oui ☐ / Non ☐

IMPORTANT : Si vous changez de poste, de niveau ou de statut, vous devez obligatoirement refaire une demande d'affectation provisoire en complétant ce formulaire et aviser votre coordonnatrice du 50km.

Signature :

Date :

Formulaire d'affectation provisoire

Merci

